

“Associative Action in Urban Planning: Cases Studies from Marseille, France”

(version auteurs en français)

in *Community Action and Planning* (Nick Gallent & Daniela Ciaffi, Eds), Policy Press at the University of Bristol, 2014 (Chapter 12, p. 97-115)

Daniel Pinson (co-auteurs : Maha Messaoudène & Mustapha Berra)

Aix Marseille Université, LIEU EA 889, 13628, Aix-en-Provence, France

Le terme de *community planning* est peu approprié, en première approche, à la situation française en matière d'urbanisme. Nous verrons en quoi ce qui peut s'apparenter à l'action urbanistique à l'initiative d'une communauté humaine, réunie ou non dans un même lieu, trouve mal sa place dans l'urbanisme français. L'existence d'associations, construites sur la base d'une action caritative, comme la Fondation de l'Abbé Pierre, ou militante, comme le DAL (Droit au logement), et l'action de collectifs réunis ponctuellement sur une base territoriale, sont admises par ceux qui, à quelque niveau que ce soit de l'Etat, ont en charge la gestion de services ou de territoires bien identifiés. Cependant elles ont souvent été perçues, aussi bien par ceux qui les ont initiées que par ceux qui y ont été confrontées, moins comme une capacité autonome de conduire un projet que comme une opposition à une instance de pouvoir qui en abuserait, servirait des intérêts particuliers ou ignorerait ceux de groupes dominés. Rares sont finalement les circonstances où des mobilisations ont pu s'effectuer autrement, et ce climat spécifique de la culture française, et qu'avait déjà noté Marx, concerne non seulement le monde du travail, mais aussi les questions d'aménagement et la pratique de l'urbanisme. C'est à la lumière de cette considération générale que nous aborderons, pour la France et pour la région de Marseille, et notamment pour quelques cas remarquables, le rapport des actions urbanistiques de base avec des instances détentrices du pouvoir.

ASSIMILONS LES ENTRANTS DANS LA PATRIE

(sur l'air de : « Allons Enfants de la Patrie... », *La Marseillaise*, Rouget de L'Isle, 1792)

La conception républicaine de la société française

La notion de communauté définit généralement, dans la vision française de la société, un groupe formé sur une base ethnique ou religieuse, et qui peut, éventuellement, s'inscrire dans un territoire bien défini. Même si le rattachement d'un groupe d'individus à un territoire, par sa résidence, se rapporte à la Commune, niveau territorial le plus élémentaire, entité fondamentale à la base d'exercice de la démocratie, ce terme ne désigne en aucun cas une communauté formée sur des bases religieuses, idéologiques ou ethniques, mais un ensemble de citoyens, libres et égaux en droit - en droits politiques s'entend - au nom de leur appartenance à la nation, en vertu d'un droit composite du sol et du sang, et vérifié sur le registre des naissances tenu précisément par la commune, en charge de l'état civil.

Les individus qui composent la population d'une commune, et parmi eux les citoyens de la nation française, qui n'en sont pas les seuls, sont les « habitants » de cette commune, appartenant à la plus petite entité territoriale, « collectivité » dit-on, constitutive de la nation.

Ainsi le terme de communauté, dans la conception française est, à la différence d'autres pays, notamment les pays anglo-saxons, un terme aujourd'hui ambigu, voire suspect, notamment quand il est associé au « communautarisme », car il suggère les possibilités d'un éclatement de l'unité nationale : l'existence de minorités, souvent envisagées comme des minorités sécessionnistes (les Corses, les Bretons et les Basques, par exemple), ou leur repli possible dans des territoires marginaux – ghettos -, constituent non seulement une hantise de la vision républicaine du

pouvoir en France, mais un tabou qui conduit les administrations et même des organismes à prétention scientifique à se priver d'outils qui seraient utiles au suivi d'évolutions sociétales en rapport avec le processus de mondialisation et les mouvements de population qui l'accompagnent.

L'assimilation comme modèle

et la mixité sociale comme modalité dans le champ de l'habitat

Ainsi s'est construit, à travers une histoire de domination et d'enrégimentement du peuple (les grandes guerres, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la lutte contre l'antisémitisme: affaire Dreyfus), le modèle français de l'assimilation. A la différence de ce qui a pu se passer aux Etats Unis, ce modèle a eu raison, dans une certaine mesure, des communautés : il a fixé le sort des immigrants des autres nations européennes (Italiens, Polonais, Espagnols...) (Noiriel, 1988). Ce modèle a perduré au lendemain de la seconde guerre mondiale et a fortement orienté le passage de l'immigration de travail, nécessaire à la reconstruction du pays, issue des anciennes colonies et marquant le redémarrage économique des Trente Glorieuses, à l'immigration familiale qui coïncide avec la crise des années 1970.

Abandonnant une politique initiale de retour au pays, l'Etat favorise en effet le regroupement familial et l'entrée des familles immigrées dans le parc social des grands ensembles de logements construits dans les années 1960, affichant une politique d'intégration (Kepel, 2012), fondée sur le développement de la mixité sociale. Cette dernière s'inscrit dans le droit fil de la vision républicaine de l'assimilation et se traduit dans un premier temps, à travers la cohabitation de familles françaises et immigrées, par une dynamique d'intégration réelle. La mixité sociale produit du frottement, source de liens sociaux, et donne en exemple les catégories sociales qui, par l'effet intégrateur de l'institution scolaire, ont acquis une situation sociale meilleure que leurs parents, et participe donc d'une ascension sociale que partageront les familles immigrées les plus anciennement installées.

Encore efficace pour les premières vagues d'immigration maghrébine des années de l'immédiat après-guerre, ce modèle sera mis à mal avec l'arrivée d'une immigration venue de pays de culture plus éloignée (Vietnam, Chine, Afrique Noire...). La persistance voire le renforcement de la crise économique, d'une part, et l'abandon des grands ensembles par les familles les plus aisées, dès la fin des années 1970, attirées par l'accession à la maison individuelle, vont en faire des cités de relégation, d'où va s'effacer la mixité sociale antérieure : il s'y substitue une mixité ethnique dont le dénominateur commun est l'extrême pauvreté.

La coopération manquée, le locataire aidé et l'habitant ... écouté et/ou dupé ?

En France la coopération a une origine ancienne mais son développement a toujours été limité en raison des politiques dirigistes qui ont orienté la structuration de la société française, sur le plan productif, dans le même sens de ce qui vient d'être présenté à propos de ses populations. Au début du XXe siècle, l'Etat et ses collectivités relaieront les initiatives privées, en prenant en charge le logement social à travers des offices publics et des financements qui resteront par la suite un des privilèges de l'Etat-Providence (loi Bonnefoy de 1912). Ils vont devenir, après les années 1950 et avec la production des grands ensembles, une énorme « entreprise publique du logement » (Raymond, 1984), subordonnant leur mission sociale à la gestion de plus en plus bureaucratique de leur patrimoine. Cette politique aura pour effet d'étouffer d'autres initiatives, notamment l'autoconstruction des cités Castors, mouvement souvent formé à l'initiative de militants syndicaux (Pinson, 2012).

La crise du logement des années d'après-guerre, énergiquement et dramatiquement dénoncée par l'Abbé Pierre au cours de l'hiver 1954, a ainsi été largement assumée par l'Etat, qui aura mis en œuvre, pour sa politique des grands ensembles, une politique autoritaire de réquisition foncière et de constructions industrielles, largement conçue sur le modèle que lui offre le Mouvement moderne.

Les quartiers centraux, de leur côté, ont été, immédiatement après 1968, le théâtre de luttes contre les expulsions, donnant l'occasion à leurs habitants de s'unir et d'organiser une défense dont les effets n'ont pas été négligeables sur leur maintien, mais aussi sur la conception ultérieure de la ville et le lien intime existant entre l'organisation urbaine et la vie sociale contenue dans ces quartiers, notamment le rôle de l'espace public.

Lorsque le Livre Blanc des HLM paraît en 1975, il affiche une volonté de rapprochement avec les habitants, que la mission, confiée par le Premier ministre Pierre Mauroy au Maire de Grenoble Hubert Dubedout, animateur des GAM (Groupe d'Action Municipale) (Blancherie, Bernard, Lecomte, 1972) va confirmer et mettre en œuvre dans le cadre du « Développement social des quartiers ». La mobilisation des habitants et leur participation active sont au centre de cette nouvelle politique qui souligne avec force qu'une action sur les quartiers ne peut se réduire à la maintenance ou à la « réhabilitation » des logements, mais doit aussi traiter les autres questions relatives à la vie sociale, économique, culturelle et éducative. On assiste à cette époque à une multiplication d'initiatives d'une grande diversité, déployées sur tous les aspects de la vie dans les quartiers.

Repensée en 1990, pour devenir la « Politique de la ville » et faire des quartiers en difficultés des quartiers comme les autres, elle va osciller entre un appel au « droit commun », pour leur traitement, et une « géographie prioritaire » qui désigne les « périmètres urbains » destinataires des subventions de l'Etat, au risque de les stigmatiser. Désormais les acteurs associatifs de ces quartiers ne vont donc pas tant à la recherche de financements qui pourraient être d'origine fort diverse, et leur assurer une certaine liberté d'utilisation, que de frapper au « guichet » de l'Etat pour obtenir son aide, soumise à un emploi très contrôlé et en conséquence peu générateur d'initiative.

C'est bien, ici, une des dérives du dispositif français, qui, parti de l'idée fraîche et foisonnante de « développement social des quartiers » (DSQ) de ses débuts, en est arrivé à un carcan bureaucratique de financements indexés à un catalogue d'opérations étroitement contrôlées par l'Etat, et soigneusement divisées, à l'encontre de ce que préconisait et pratiquait le DSQ de départ, entre les investissements immobiliers (ANRU : Agence Nationale de la Rénovation urbaine) et les dépenses de soutien à l'animation sociale et culturelle (ACSE : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), restituant à chaque « genre » d'opérateurs son pré-carré et l'accès aux ressources de l'Etat par agence nationale interposée.

Mise en question de la démocratie représentative

Depuis les années 1980, on a constaté une augmentation notable des comportements abstentionnistes lors de la plupart des scrutins électoraux. Dans ce contexte, une série de dispositions législatives ont été adoptées en France qui visent à un élargissement de la démocratie représentative en donnant plus de possibilités d'expression aux citoyens, en particulier sur des questions touchant à leur environnement ou à leur vie quotidienne, thèmes devenus plus sensibles depuis les années 1970 (1^{ère} conférence de l'ONU sur l'environnement humain en 1972) et ayant pris un relief encore plus net avec le développement durable : loi Bouchardeau de 1982, loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) de 2000 qui en appelle à la concertation avec les habitants, loi sur la démocratie de proximité de 2002, qui impose des Comités de Quartier dans les villes de plus de 80000 habitants et entretemps plusieurs lois et circulaires relatives à l'aménagement, en particulier celle qui institue une CNDP (Commission Nationale du Débat Public), mise en place en 1997, pour les grandes opérations d'aménagement.

L'adoption répétée de ces dispositifs suscite des débats tant dans la classe politique que dans les milieux de la recherche avec cette même interrogation : la visée est-elle de pallier les limites de la démocratie représentative, notamment pour des projets qui concernent très directement la société civile, la qualité de vie des citoyens dans leur quartier ou le service qui leur est rendu à l'échelle de la région, ou bien est-ce une modalité nourrie d'arrière-pensées qui vise à désamorcer des conflits qu'une consultation *a minima* ne manquerait pas de faire naître ?

Un regain de travaux de recherche sont nés à cette occasion, associés à des rencontres, à la formation de réseaux de recherche et finalement à la création, en 2010, d'une structure nationale, le GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) « Démocratie & Participation ». En écho à ce dispositif de recherche, s'est mise en place, dans le domaine de la « politique de la ville », une fédération des acteurs associatifs sous le nom de « Pouvoir d'agir » (équivalent déclaré à l'*empowerment* anglo-saxon). Demandé par le ministère en charge de cette question, un rapport lui a été remis, qui préconise une « démocratie d'implication ». (Bacqué, Mehmache, 2013). L'avenir dira s'il aura quelques effets sur la « politique de la ville ».

Il est à présent temps de voir comment un tel processus a pu trouver à s'exprimer de manière spécifique dans la région de Marseille, dans le champ de la « politique de la ville », qui concerne les quartiers populaires du Nord de la ville, comme dans d'autres secteurs.

PHOCEAN CONNECTIONS

Marseille a toujours constitué une ville à part en France. Des recherches ont ainsi montré qu'elle présentait une ségrégation particulièrement marquée : l'axe historique de la Canebière qui prolonge le Vieux Port constitue la ligne qui sépare un nord très pauvre d'un sud opulent. Il tend à se déplacer vers le Sud d'autant que Marseille a connu une hémorragie de ses classes moyennes. Marseille est aujourd'hui la grande ville millionnaire de France la plus pauvre : 30% de sa population vit au-dessous du seuil de pauvreté. La misère s'est renforcée dans les quartiers populaires : le taux de chômage y touche plus de 50% de sa jeunesse. Au moment où ce chapitre s'écrit, aux termes d'un long chemin de redressement aidé par l'opération nationale Euroméditerranée, visant à la restructuration de la partie historique de son port (Vieux Port et port du XIXe), et couronné par son élection comme capitale européenne de la culture 2013, la ville est secouée par une poussée de violence associée à des règlements de compte entre bandes impliquées dans le trafic de drogue. Dans le contexte de crise ambiante, les médias comme les politiciens s'emparent de ce thème de l'insécurité pour dresser de Marseille un tableau apocalyptique. Le chercheur a besoin de se départir de ce climat pour présenter sereinement les expériences d'urbanisme participatif dans les quartiers populaires, en partant d'une histoire de la MOS, la « maîtrise d'œuvre sociale », née à Marseille, et dont on peut estimer qu'elle est une expression propre à cette ville, plus tard généralisée au territoire français, du *Community planning* ou du *Community organizing*.

L'expérimentation du Petit Séminaire et la parole rendue à l'habitant dans les cités

La MOS (Maîtrise d'œuvre sociale... plus tard devenue la MOUS) est effectivement une invention marseillaise issue du travail du CERFISE (CERFI : Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation Institutionnelle du Sud-Est), un bureau d'études créé par le sociologue Michel Anselme dans la lignée des réflexions de Michel Foucauld sur les « équipements du pouvoir », dans les années 1970. Dans son travail sur la cité du « Petit séminaire », une des premières opérations de réhabilitation d'un ensemble des années 1960, « la première... menée en concertation avec les habitants sur Marseille », Michel Anselme mène un travail sur l'habitant, et sur sa parole, l'importance de son expression. A cet effet, dans la cité réelle, il construit la fiction d'une « cité » où la parole puisse s'exprimer sans entrave dans la diversité de ses expressions. Il s'agit de faire en sorte que s'institue un dialogue avec les bailleurs sociaux qui, au nom d'un idéal d'égalité abstrait, veulent ranger les habitants, dont les avis confus et contradictoires, et les conflits, leur apparaissent irrationnels, à leur vision du « bon voisinage ».

En instituant la fiction de la « cité », le CERFISE, comme tiers, à côté des logés et du logeur, se propose ainsi de faire advenir l'« espace public », au sens habermassien du terme, mais sans le

dire. « Plus cet espace public est ritualisé, dramatisé, plus il existe et plus le crédit dont nous disposons est grand, le pouvoir qui s’y ramène important... » (Anselme, 2000).

C’est cette fiction d’une « cité » à l’antique, portant sur un territoire bien circonscrit et dont l’architecture contribue à façonner la configuration et les limites, que s’attache à construire ce tiers qu’est l’équipe de la MOS pour faire émerger, face au logeur, la parole plurielle des habitants dont elle a cependant du mal à trouver ce qui peut les unir...

Les spécificités du monde social marseillais

Or cette unité de la « cité » est peut-être, à Marseille, plus problématique qu’en une autre ville. A la fin d’un article publié pour l’INED, Anselme avançait cette hypothèse, auxquels les deux derniers cas, récents, que nous développerons plus loin, et les règlements de compte actuels entre bandes, l’existence de ces bandes, pourraient apporter des éléments de preuve : « Ici, à l’évidence, les réseaux familiaux sont une des réalités incontournables pour comprendre les situations de cohabitation existantes dans le parc HLM, leurs dynamiques et les problèmes spécifiques de gestion qu’ils posent aux organismes... Assiste-t-on à la résurgence ou à la perpétuation simplement d’un type de sociabilité méditerranéenne et du poids qu’y a acquis le fait familial dans son étendue ? » (Anselme, 2000).

Au-delà d’un modèle français, on pourrait donc parler d’un modèle méditerranéen, où les solidarités comme les vengeances entre clans fonctionnent avec une intensité inhabituelle chez certaines communautés, et peuvent se trouver encore augmentées dans leurs effets dévastateurs lorsqu’elles sont traversées par les mêmes évolutions que les familles des pays d’accueil, comme la multiplication des familles monoparentales.

De ce fait, en positif comme en négatif, les mobilisations se font beaucoup plus par les réseaux parentéaires, pour ne pas dire ethniques que par l’inscription locale, celle qui est susceptible d’instituer la cité réelle et sa mosaïque de population d’origine nationale diverse (plusieurs dizaines d’origines nationales sont identifiées dans ces ensembles), dans cette fiction d’une cité idéale, porteuse d’un intérêt commun, condition tout à la fois d’un exercice démocratique, et d’une organisation et d’un projet partagés. Là semble résider une profonde différence entre le ghetto américain où l’appartenance ethnique coexiste avec la diversité sociale (Douzet, 2012) et la cité ségréguée à la française où la diversité des origines, invisibilisée par l’encadrement républicain de l’appareil statistique relevant de l’Etat, coexiste avec le partage de la plus extrême pauvreté.

Les obstacles de la démocratie à Marseille : économie de la drogue et corruption

L’économie informelle s’est déployée à Marseille pour des activités de dépannage (économie de la débrouille) (Tarrius, 2002), pour un commerce international fondé sur des filières d’immigration (Belgique, Allemagne, Italie, Turquie, Maghreb) qui optimisent les coûts de transaction. Certaines études (Péraldi, 1999) montrent qu’elles atteignent un chiffre d’affaire insoupçonné.

Depuis, à cette économie informelle, s’est ajoutée, sans qu’elle lui soit nécessairement liée, une économie de la drogue dont certains chercheurs de l’Observatoire de la délinquance en Paca (Duport, 2012) montre les ravages dans les quartiers populaires. Elle capte la cité, à travers la mise en place de petites et moyennes entreprises – concurrentes -, à l’organisation très structurée (on y recense sept métiers). Les gamins en banalisent l’existence, s’éloignant des occupations, des apprentissages et des repères sociétaux qui sont ceux de leur âge (école, civisme...) tandis que des femmes isolées sont impliquées dans des services de « nourrices » (caches de la drogue).

A ces économies de la base, dont la dernière pourrit la vie des quartiers et semble avoir souvent compromis l’émergence d’une parole libre dans les quartiers populaires, comme le souhaitait Michel Anselme, la corruption a atteint les structures du pouvoir local : une députée condamnée pour avoir favorisé des associations, le Président du Conseil général des Bouches du Rhône, impliqué, à propos du marché public de traitement des déchets, dans une affaire de trafic d’influence, mais aussi un service spécialisé de la police nationale, démantelé depuis, la BAC Nord

(brigade anti-criminalité), en charge de la lutte contre la drogue, confondu pour avoir couvert et profité de certains réseaux de trafic de drogue.

L'auto-aménagement dans la région de Marseille

Ce sombre tableau relatif aux quartiers populaires et aux plus hauts niveaux de la politique dans la région de Marseille ne peut faire oublier une histoire et un présent de Marseille marqués par des initiatives d'auto-aménagement dignes d'intérêt. Le cabanon marseillais participe de cette histoire, investissant l'arrière-pays, mais aussi le rivage et certaines de ses calanques.

Certains d'entre nous ont consacré des travaux à la mise en comparaison (Berra, Pinson, 2006), de ces formes d'auto-aménagement : « Sous la Rose », au sud de Marseille, ensemble de cabanons en bord de mer fondé par de vieilles populations marseillaises, et cette autre initiative, engagée au plus près des populations de la copropriété Kallisté, devenue refuge de primo-migrants, en particulier Comoriens, par l'association des « Compagnons bâtisseurs », leur apportant non seulement des services de réparation urgentes, mais aussi une formation, à la fois technique et sociale, pour faire face à la dégradation de leur location laissée à l'abandon par les propriétaires.

Les « Compagnons bâtisseurs » accompagnent aussi, désormais, des projets initiés par des milieux militants plutôt issus des classes moyennes et de sensibilité écologique. Ils ont vu le jour depuis quelques années à la faveur d'un renouveau national des groupes d'habitat groupé autogéré, renouveau illustré par les Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif, à Grenoble, en novembre 2012. Plusieurs projets existent ainsi de petits ensembles de 10 à 20 logements, un peu partout en France. Un tel projet s'était mis en place à Aubagne, à côté de Marseille, avec le concours des « Compagnons bâtisseurs », mais a achoppé sur la question de l'acquisition immobilière, et un autre se met en place à Marseille dans le quartier de Saint-Mauront (Place des Habeilles). Ces initiatives semblent actuellement trouver une réelle écoute aux plus hauts sommets de l'Etat : son Ministère du logement prépare une loi facilitant ce genre de démarches (loi ALUR) en autorisant la création des sociétés d'autopromotion et des coopératives d'habitants. Ces opérations réunissent des collectifs principalement issus des classes moyennes, elles-mêmes atteintes par les difficultés d'accès au logement, et unis par leurs convictions écologiques.

A ce stade, pour rendre compte des difficultés de la construction d'une capacité d'expression des catégories populaires et de la place qu'y prend, comme obstacle, la question de l'intégration, dans ses modalités spécifiquement françaises, nous porterons notre attention sur deux cas pour l'analyse desquels le recul est suffisant: ils montrent bien les facteurs déterminants que constituent le temps de présence minimal nécessaire à l'inscription dans un lieu et l'insertion dans un tissu social plus large, qui ne peut pas se réduire à la communauté d'origine...

Participation, choix et décision dans deux cités phocéennes (Bellevue 3^e et Bassens 15^e)



Les recherches empiriques sur les actions participatives menées à partir des exemples de Bellevue et de Bassens, à Marseille (Messaoudène, 2010, 2012), illustrent en effet deux cas fortement différenciés tant du point de vue de leur déroulement, que des résultats auxquels ces actions ont donné lieu à travers le « pouvoir d'agir » de leurs habitants. Et, chose essentielle, ils montrent à quel point, dans la société française, le degré d'intégration, ou mieux d'inclusion, pour avoir recours à un concept aujourd'hui considéré comme plus conforme au respect de cette part d'identité qui reste compatible avec le modèle républicain français, joue dans la capacité d'un groupe social à faire entendre et admettre ses droits sur le lieu qui lui est destiné.

Le premier exemple (Bellevue, situé dans le 3^e arrondissement de Marseille, quartier Saint-Mauront) s'apparente à une action descendante (*top down*), menée dans le cadre d'une politique de démolition-reconstruction sur une copropriété d'assez grande taille, dense, dégradée et relativement hétérogène du point de vue de son occupation socio-résidentielle. Bellevue se caractérise en effet par la prédominance des populations maghrébines d'immigration ancienne et des populations comoriennes d'installation récente (depuis les années 1990).

Le second exemple de participation (celui de Bassens, situé dans le 15^e arrondissement, dans la zone industrielle des Arnavaux) se déroule dans une petite cité de transit des années 1960 faisant l'objet d'une démolition totale avec reconstruction sur site d'un habitat de type intermédiaire. Cette cité qui abrite sur son territoire une population majoritairement algérienne a été marquée, depuis sa création par la présence d'un tissu associatif dense dont l'impact n'a pas été sans conséquence sur le niveau des résultats obtenus à la suite de l'action de ses habitants.

Pour Bellevue, les actions participatives s'inscrivent essentiellement dans le cadre du volet social porté par le « Plan de sauvegarde » mis en place, entre 1999 et 2004, par les décideurs, deux importants logeurs sociaux en Région PACA : Marseille-Habitat et la Logirem. Le volet social intervient en complément des volets urbanisme (dédensification de la cité : 132 logements supprimés sur un ensemble de 814) et habitat (réhabilitation des logements et des bâtiments). Il se traduit essentiellement par l'instauration des réunions de concertation et la structuration d'une association habitante nommée « Amicale des locataires », faiblement représentative et peu active.

Théoriquement, ces initiatives, émanant principalement des autorités publiques et locales, ont pour objectif de diffuser l'information sur le projet, de privilégier une certaine écoute et de permettre le dialogue entre habitants et acteurs institutionnels autour du projet.

Photo 1 : Bellevue (M. Messaoudène, 2005)

Au total, 54 réunions auront eu lieu depuis le démarrage du projet. Cette expérience révèle de multiples logiques. D'abord, celles des acteurs, habitants et institutionnels, marquées par une divergence d'intérêts, et ensuite celle que nous qualifions d'ethnique liée à une mobilisation différenciée entre communauté maghrébine, dont l'ancrage sociétal est ancien, et migrants comoriens, nouvellement arrivés. Le rapport de ces populations envers la société d'accueil va en effet déterminer le niveau d'implication de chacune d'entre elle dans le dispositif de concertation mis en place, et, à terme, la faible participation d'ensemble des habitants.

Photo 2 : Bassens (M. Messaoudène, 2005)

A Bassens, l'action participative a débuté en 1991 lorsqu'il a été décidé de démolir entièrement la cité et de reloger ses habitants à l'extérieur. A l'origine, en 1964, la cité avait permis la résorption d'un bidonville ; elle était composée de 110 logements de moins de 40 m², répartis dans sept bâtiments de quatre niveaux (R+3). Après une première restructuration menée par l'organisme logeur en 1975, Bassens a vu son nombre de logements réduit à 56 logements.

En 1991, une première mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), avait conduit au relogement d'un certain nombre de ménages dans plusieurs cités de Marseille. Entre 1998 et 2004, un nouveau projet, analysé ici, est engagé par le bailleur social Marseille-Habitat permettant aux 31 familles restées à Bassens, et qui refusaient de quitter la cité, d'être relogées sur place dans des logements construits sur la même parcelle. Cette reconstruction a donné lieu à la livraison de 40 logements de type semi-individuel, construits en deux phases (24 +16).

Un comité de locataire fut alors créé. Son président, un personnage charismatique auquel les habitants accordent une grande confiance, jouera un rôle déterminant dans la conduite du projet et dans les décisions qui concernent le devenir de la cité. Ainsi, la mobilisation du collectif habitant à travers les multiples actions entreprises (associatives, culturelles, manifestations, etc.) a fait naître à Bassens une parole habitante très vigilante et revendicative, ayant à la fois la capacité de créer un rapport de force favorable, dans sa confrontation au logeur, et les arguments d'une

réelle compétence habitante, suffisamment avertie sur les plans technique et citoyen (Deboulet, Nez, 2013), pour affronter le bailleur devant la justice.

A Bellevue, les logiques des acteurs sont marquées par un décalage entre le discours institutionnel prônant la participation citoyenne et la réalité empirique. Celle-ci s'exprime davantage dans la difficulté, feinte ou délibérée, des professionnels à réellement tenir compte des contributions des habitants. Appelés à réagir sur les propositions d'aménagement, les habitants de Bellevue, plus nombreux mais moins mobilisés que ceux de Bassens, n'ont pas réussi à faire aboutir leurs demandes.

Les acteurs institutionnels utilisent en effet des stratégies de communication et de manipulation pour contourner la participation et faire adopter des décisions prises préalablement. Nous avons pu constater, lors d'une réunion de concertation, à quel point les propos d'un habitant, contestant le remplacement des fenêtres de la cage d'escalier par des barreaux en fer, avait mis en colère un organisateur. Ce dernier, mécontent de cette critique, avait répondu que ce choix était dû à l'attitude de certains habitants, sans respect pour les lieux, jetant leurs poubelles par les fenêtres de la cage d'escalier. Face aux remarques des habitants, les professionnels choisissent de culpabiliser les habitants et de les rendre responsables d'une décision non concertée.

De même, le choix de l'arrosage automatique vivement réclamé par les habitants à la place de l'arrosage manuel s'est vu justifié par le manque des moyens financiers. L'argument économique resurgit à chaque fois qu'un habitant suggère un choix non prévu dans le projet. S'ajoute également à cette dimension la contrainte technique (délais des travaux et échéanciers à respecter). L'association des habitants au projet ne porte en réalité que sur des décisions marginales et peu influentes, à l'exemple du choix du nom donné à une pénétrante résultant d'une action d'aménagement collatérale.

La mise en évidence de ces logiques, qui régissent l'action participative à Bellevue, nous permet d'affirmer que celle-ci s'apparente à un pur rituel incantatoire et symbolique, lequel se résume en une simple information sur les opérations engagées, sans pour autant se soucier de la véritable implication des habitants. La difficulté pour ces derniers à s'organiser en collectif solidaire, influe négativement sur leur « pouvoir d'agir » : la taille de l'ensemble y contribue sans doute, mais la difficulté de rapprochement des deux groupes de population majoritaires, Maghrébins et Comoriens, joue un rôle décisif. Si, dans une certaine mesure, la mobilisation des Maghrébins est perceptible à travers leur adhésion à l'Amicale des locataires et leur participation aux réunions de concertation, les Comoriens, pour leur part, sont quasiment absents du dispositif participatif.

Pourtant, une recherche (Direche-Slimani, Le Houerou, 2002) menée sur les pratiques sociales et urbaines de cette population - dont l'immigration est relativement récente - a montré que celle-ci se distingue par une organisation associative dense et complexe utilisant le cadre associatif comme lieu de regroupement communautaire et d'action sociale et culturelle. Or, cette organisation n'est pas mise à contribution pour le développement de la cité. L'énergie déployée par ce groupe ethnico-social est en effet essentiellement investie dans les activités à caractère communautaire. Selon la même étude, l'invisibilité, qui a longtemps frappé les Comoriens de Marseille, s'explique par cette organisation associative très élaborée qui sert de paravent et de protection pour prévenir, sinon éviter les déviances et les mutations causées par la vie en émigration.

Une grande distance est par ailleurs constatée entre communautés maghrébine et comorienne, bien qu'elles aient la pratique du même culte musulman. Elle semble s'expliquer, d'une part, par le sentiment de supériorité qu'éprouvent les Maghrébins envers les Comoriens, lié à leur ancienneté sur le territoire Français (comparativement aux Comoriens) et, d'autre part, par la différence des us et coutumes qui colorent leur pratique respective de l'Islam. C'est ainsi que la construction de la mosquée principale destinée aux Comoriens a constitué un événement fondamental pour cette communauté et a consacré son autonomie vis-à-vis des Maghrébins. Soucieux de préserver une authenticité culturelle et sociale, les Comoriens de Marseille s'enfoncent inconsciemment, à

l'inverse de la majorité des primo-arrivants maghrébins, dans un repli sur soi caractérisé par un désintéressement vis-à-vis des actions d'intérêt commun.

Le dépassement de ces populations par les problèmes quotidiens, liés aux difficultés socio-économiques de leur condition de primo-arrivants, sont des obstacles à l'appropriation du logement, constatée à l'issue de l'opération. Le produit logement est avant tout appréhendé comme une aubaine, une opportunité servant de refuge pour le cercle familial, « frères et cousins » au sens africain du terme. Au-delà du peuplement raisonnable qu'il peut accueillir, il est une solution d'attente pour de meilleures opportunités, sans rapport, dans la conscience primo-migrante, à ce qui constitue, aux yeux des bailleurs, une norme d'occupation.

A la différence, depuis la marche des beurs en 1983, le rapport des Maghrébins à la société d'accueil se trouve largement modifié. Plus visible, la participation des populations maghrébines se veut parfois contestataire ; elle est une lutte pour plus de droit au logement, pour un logement meilleur. L'action menée à Bassens en est le parfait exemple. Dès les premières réunions de concertation organisées au centre social de Servières, dans le 15^e arrondissement, les habitants entrent en conflit avec le bailleur social Marseille-habitat. Ce dernier, voulant démolir Bassens afin de l'éloigner de la zone industrielle située à proximité de la cité, se trouve vite confronté, malgré ses fortes incitations, à une résistance qui le conduira à préserver la cité et à maintenir les habitants sur place.

Ces rapports tendus, dès le début des travaux, marqueront toute la période du projet.

En 1998, après la reprise de l'opération, le bailleur se heurte de nouveau à des situations conflictuelles. L'esquisse présentée n'est pas du goût des habitants. Pour cause, les lignes du nouveau projet affichaient un retrait des nouveaux logements de la zone industrielle. Cette conception, en plus des nuisances acoustiques qu'elle engendrait, causait des problèmes d'insécurité et renforçait l'enclavement des habitants en les rapprochant une fois de plus de la voie du chemin de fer. Le comité de locataires, qui n'adhère guère à cette conception, demande alors à la Ville de Marseille et au bailleur social la construction d'une protection physique permettant d'éviter d'éventuels accidents.

Autre sujet de conflit, en découvrant les premières maisons construites, les habitants de Bassens, dont la plupart sont issus des métiers du bâtiment, constatent - signe de cette vigilance citoyenne et de cette compétence technique dont nous avons parlé plus haut - des incohérences et des malfaçons dans la construction (mauvaise isolation acoustique, cuisine à l'américaine ne faisant pas l'unanimité chez les habitants, conception modifiée par rapport au plan d'origine, etc.).

Mécontents, ils se mobilisent pour exprimer leur désaccord vis-à-vis projet. Leur revendication se manifeste à l'occasion d'une fête culturelle organisée à l'initiative d'un jeune artiste habitant du quartier et par l'interruption des travaux, après une longue protestation. Les deux parties ont fini par comparaître devant le juge, au tribunal d'instance de Marseille. La décision a été en faveur des habitants. Un expert a été donc nommé. Sa mission a consisté à faire un bilan sur les travaux nécessitant une amélioration. Le chantier de Bassens redémarra de nouveau le 19 avril 2000. Les habitants seront relogés définitivement en 2004 après que le bailleur ait apporté certaines modifications.

A Bassens, l'engagement des habitants et leur mobilisation autour du projet ont ainsi permis de développer des actions pour leur cité, conformes à leurs attentes, valorisantes comme solution d'habitat en regard du modèle plébiscité de l'habitation individuelle. Il est à noter d'ailleurs que cette population, tout en étant dans l'entre-soi au lieu de résidence, ne l'est pas au plan du travail, même si elle est affectée par la crise ; cette intégration, produite par le travail pour les plus âgés et, pour les plus jeunes, par l'école et les études, l'arme pour la défense de ses droits.

Au contraire, à Bellevue, dans le contexte d'un évident autoritarisme des acteurs institutionnels, caché derrière de bonnes intentions, la capacité d'interpellation des habitants s'est trouvée fragilisée par l'incapacité des populations maghrébines et comoriennes, malgré le partage d'une même confession, à s'unir pour construire un projet commun, d'une part, et par le fort repli des

primo-migrants comoriens, d'autre part, sur leur communauté : indispensable pour faire face aux nécessités premières, cette posture fait jouer au logement le rôle d'un abri d'urgence, de par le caractère provisoire et précaire de leur installation à Marseille, et non celui d'un lieu de vie, témoin de la sécurité qu'engendre une intégration reconnue.

Conclusion

Le *community planning*, tel qu'on peut le comprendre pour le monde anglophone, n'existe pas véritablement en France, sinon au niveau de petites opérations d'une dizaine de logements, engagées par des fractions des classes moyennes, fondées sur la coopération et l'autopromotion et animées par de solides convictions écocitoyennes. Ces initiatives se sont redéployées dans les dix dernières années et commencent à voir le jour : elles bénéficient d'une écoute du Ministère en charge du logement qui a élaboré, en concertation étroite avec le réseau des associations d'habitat participatif, une loi actuellement soumise au vote des deux chambres. Cette loi prévoit notamment un cadre juridique sous la forme de coopératives et de sociétés d'autopromotion permettant à ces groupes de mettre en place des dispositifs pour mener à bien leurs projets (Denèfle, 2012) ; leur réussite dépend aussi de la coopération des communes pour le foncier ou l'immobilier qui, dans le contexte de crise, pèse lourdement sur le coût final des opérations. Ces démarches renouent avec une histoire de l'autoconstruction, illustrée dans les années 1950 par les cités Castors et un statut de locataire-coopérateur, situé entre la condition de locataire et de propriétaire, qu'avait supprimé la loi Chalandon de 1971.

Dans les quartiers populaires, dont un grand nombre résulte de la politique française des « grands ensembles » d'habitat social des années 1960, ont été développées, à partir des années 1980, des actions visant à une meilleure prise en compte des conditions de vie des habitants, au-delà du seul logement. Bien que ce « Développement social des quartiers » (DSQ), plus tard devenu « Politique de la ville », en appelait à la participation des habitants, l'évolution des organismes HLM en grandes entreprises, sous l'effet de l'augmentation considérable de leur patrimoine dans les années 1960 et la bureaucratisation de leurs structures, n'a laissé que très peu de place au dialogue avec les habitants. Il s'avère d'autant plus difficile que ces quartiers sont devenus des zones de relégation de populations extrêmement paupérisées et d'origine immigrée d'une très grande diversité. Outre qu'il a été difficile de construire un intérêt commun aux habitants de ces grands ensembles, leur défense auprès des bailleurs sociaux s'est rarement faite de manière autonome, passant la plupart du temps par la médiation d'un tiers : la MOS (Maîtrise d'œuvre sociale). Rétrospectivement, rares semblent être les opérations comme celle de Bassens, retracée ici, où a pu se mettre en place un processus de co-conception, de co-décision et co-réalisation.

Le poids de l'Etat est trop grand et la tradition-culture de cet Etat-Providence trop marquée en France pour que l'administration, qui détient encore les rênes de la décision sur beaucoup de plans (urbanisme, attribution des fonds...), puisse concéder une part de son pouvoir, même quand elle travaille en partenariat avec des fondations ou associations qui apportent de plus en plus (en moyens financiers) à ces opérations. Si les fonds n'étaient pas principalement d'Etat (via la Caisse des Dépôts et Consignations : CDC) - ce qui semble se dessiner comme évolution compte tenu de la crise des dettes souveraines - , les initiatives d'urbanisme prises par des collectifs d'habitants pourraient être d'urbanisme communautaire plus que d'urbanisme participatif ; ce dernier terme, très à la mode en France, nous rappelle en effet, *in fine*, que la part de la décision de l'habitant, même collective, n'est précisément qu'une part, souvent très secondaire, alors que la décision concerne, lorsqu'il s'agit d'habitat, son propre lieu de vie ! Elles le seraient, plus communautaires que simplement participatives, notamment dans les quartiers populaires, si la gestion du logement social ne relevait pas autant d'organismes bureaucratisés, souvent liés à la puissance publique, de par leur statut, et de toute façon dépendants de l'Etat, de par l'origine de leurs financements.

Références

- Anselme, Michel (2000), *Du bruit à la parole: la scène politique des cités*, La Tour d'Aygue : Éd. de l'Aube.
- Bacqué Marie-Hélène, Gauthier Mario (2011), *Participation, urbanisme et études urbaines*, Participations, N° 1 , Bruxelles : De Boeck, p. 36- 66.
- Bacqué, Marie-Hélène, Mechmache, Mohammed. (2013), *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Paris : Ministre délégué à la ville.
- Blancherie J.-M., Bernard, J.-P., Lecomte, P. (1972), « Les groupes d'action municipale dans le système politique local : Grenoble, Valence, Chambéry » in *Revue française de science politique*, Vol 22, N°2, p. 296-318.
- Berra, Mustapha, Pinson, Daniel (2006), « L'Autoréhabilitation comme reconstruction de l'habitat, de l'habitant et des métiers » in *Concevoir pour l'existant* (dir. J.-Y. Toussaint), Lausanne : PUPR, p. 63-79.
- Deboulet, Agnès, Nez, Héloïse (dir) (2013), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes : PUR.
- Denèfle, Sylvette (2012), « Réponses institutionnelles aux projets d'habitat participatif en France » (*VIIe Congreso Rulescoop*), Tours : UMR CITERES Université F. Rabelais.
- Direche-Slimani, Kréma, Le Houerou, Fabienne (2002), *Les Comoriens à Marseille, d'une mémoire à l'autre*, Collection Monde/Français d'ailleurs, N°133, Paris : Les Editions Autrement.
- Douzet, Frédérick (2012), « Oakland au cœur de la tourmente ; bouleversements démographiques, rivalités de pouvoir et crise de gouvernance dans les villes californiennes », in Tellier, L.-N. et Vainer C. (Ed.), *Métropoles des Amériques en mutation*, Montréal : PUQ (Presses de l'Université du Québec).
- Duport, Claire (2012), « Trafics de drogue à Marseille : un bilan des recherches », in *Etudes et Travaux de l'ORDCS*, n°4, Aix-en-Provence : MMSH.
- Kepel, Gilles (2012), *Banlieues de la République. Société, politique et religion à Clichy-sous-Bois et Montfermeil*, Paris : Gallimard.
- Kokoreff, Michel, Lapeyronnie, Didier (2013), *Refaire la cité*, Paris : Seuil.
- Messaoudène, Maha (2010) « Logiques habitantes et offre résidentielle dans le processus de renouvellement urbain à Marseille », in *Articulo - Journal of Urban Research*, Briefings, 2010, 16 juin 2010, consulté le 07 août 2013. URL : <http://articulo.revues.org/1491>; DOI : 10.4000/articulo.1491
- Messaoudène, Maha (2012), « Une cité de Marseille sur la scène de la participation », in *La Pensée*, n° 372, Octobre-décembre 2012.
- Noiriel, Gérard (1988), *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe – XXe siècle)*, Paris : Seuil.
- Peraldi, Michel (1999), « Marseille : réseaux migrants transfrontaliers, place marchande et économie de bazar », in *Cultures & Conflits*, 33-34 | printemps-été 1999.
- Pinson, Daniel (2000), « L' « usager » de la ville », in *La ville et l'urbain, l'état des savoirs* (Th. Paquot, M. Lussault, S. Body-Gendrot, Ed.), La Découverte, Paris, p. 233-243.
- Pinson, Daniel (2004), "Urban Planning: an 'undisciplined' discipline?" in *Futures* Vol. 36, Issue 4, Elsevier, London, p. 503-513.
- Pinson, Daniel (2012), "Les monuments domestiques pour le plus grand nombre : une autre histoire..." in *Conservation - restauration de l'architecture du Mouvement Moderne* (Catherine Compain-Gajac, Ed.), Perpignan : Presses Universitaires, p. 87-99.
- Raymond, Henri (1984), *L'Architecture, les aventures spatiales de la raison*, Paris : CCI-Centre G. Pompidou.
- Tarrius, Alain (2002), *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris : Balland.
- Zetlaoui-Léger Jodelle (2013), « Urbanisme participatif », in *GIS Démocratie et Participation, Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, ISSN : 2268-5863, URL: <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1367>.